



## SOMMAIRE

### **Edito – page 2**

« Un projet pour les demandeurs d'asile à Rome »

### **Interview – page 3**

« Les techniciens n'ont qu'une vision technique et non globale de leurs projets »

### **Article 1 – page 4**

La gauche italienne se dispute sur les CPT »

### **Article 2 – page 5**

L'affaire Tiburtina et l'intervention de ASF

### **Article 3 – page 6**

« Quando sei nato non puoi piu' nasconderti »

### **Article 4 – page 8**

Reunion ICS « Réfugiés en Italie : la protection refusée »  
Premier rapport sur les droits d'asile en Italie

## **Carnet de route**

## **Les demandeurs d'asile à Rome**

Alessandra Credazzi  
Promotion 2  
Février-Juillet 2005

---

l'école des métiers de l'information . cfd

### Un projet pour les demandeurs d'asile à Rome

Architecture sans Frontières est née à Rome à la fin de 2002 en s'inspirant de l'ONG Espagnole Arquitectos Sin Fronteras dans le but de faire des projets intègres de coopération dans les Pays en voie de Développement et dans le quart-monde. Le mot architecture est pris dans la signification plus vaste : celle de la qualité et de la durabilité de l'environnement, du territoire et de mode de vie. La plupart des projets en cours ont pour cadre l'Afrique (comme le projet Ghana, le projet Congo) ou l'Asie (comme le projet Thaïlande).

Il y a trois ans ASF a commencé un projet au niveau national pour les immigrés demandeurs d'asile. En partant de la difficile situation des communautés des demandeurs d'asile et réfugiés qui en 2003 ont occupé deux immeubles près de la Gare Tiburtina à Rome, ASF a développé un projet pour contribuer à améliorer l'organisation de l'accueil en Italie. L'objectif était de définir les règles à suivre pour les futurs centres d'accueil.

Dans un premier temps ASF avait l'idée de trouver un logement pour les communautés résidant à Tiburtina (en exerçant une pression sur l'administration) et de faire le projet d'un nouveau centre d'Accueil de manière participative (c'est-à-dire en tenant compte des indications que les demandeurs d'asile avaient données au fil des ans). En 2004 la Mairie de Rome a obligé les habitants de Tiburtina à quitter le grand hangar et à se déplacer dans différents centres d'accueil. Après quelques semaines, la plupart des demandeurs d'asile ont quitté les centres d'accueil et ont occupé un autre bâtiment périphérique. Cette nouvelle occupation a obligé ASF à recentrer son action. Le projet d'un bâtiment spécifique a été abandonné, et on a décidé de faire une recherche théorique dans le but d'approfondir la compréhension des besoins des demandeurs d'asile et des réfugiés et de définir les règles à suivre pour la création des futurs centres d'accueil. Après la

recherche théorique, on a décidé d'approfondir la connaissance des structures d'accueil et des bâtiments occupés illégalement en faisant une comparaison entre trois centres d'accueil et deux bâtiments occupés à Rome. L'objectif du projet de ASF a été la création d'un document pour améliorer le fonctionnement des centres d'accueil (règlement intérieur, espaces communs, etc.). Ajoutons que, comme nous estimons qu'il est important de sensibiliser l'opinion publique sur le thème très délicat des demandeurs d'asile et des réfugiés nous avons envisagé d'organiser un Séminaire sur le thème "Les demandeurs d'asile et l'accueil en Italie".

La première phase du projet Tiburtina est terminée, mais on va continuer en approfondissant les suggestions architecturales. Une nouvelle volontaire est maintenant en Italie pour poursuivre ma mission.



*Une réunion de ASF à Rome*

### **Interview par Clara Gilbert : « Les techniciens n'ont qu'une vision technique et non globale de leurs projets »**

*Alessandra, architecte italienne, est partie travailler au sein d'ASF (Architecture Sans Frontière) à Rome. Elle s'est confrontée à la politique de l'Italie en matière d'immigration et aux problématiques d'accueil des immigrés.*

#### **Avant de partir, ta mission était d'étudier le plan d'urbanisme de Rome afin de suggérer de nouveaux emplacements pour la construction de centres d'accueil. Pourquoi à-t-elle évoluée ?**

Il y a eu des événements qui ont entraîné des questionnements au sein d'ASF, mon association d'accueil. Des réfugiés et demandeurs d'asile occupaient depuis deux ans deux bâtiments appartenant à l'Etat et situés à côté de la gare Tiburtina à Rome. Ils ont finalement intégré des centres d'accueil mais n'y sont pas restés. Le problème n'était plus de trouver ou construire un nouveau bâtiment mais de comprendre d'abord pourquoi ils avaient décidé de quitter ces centres. À partir de là, nous avons décidé d'élaborer un diagnostic de la situation des centres d'accueil de réfugiés existant en faisant une comparaison entre des bâtiments occupés illégalement et des centres d'accueil.

#### **Peux-tu nous parler en quelques mots de ta mission à Rome pendant ces quatre mois ?**

J'ai participé à la création et à la coordination d'un groupe de travail au sein duquel nous avons fait une recherche sur l'asile et sur l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés en Italie. Le but de notre recherche était d'arriver à une proposition de nouveaux centres d'accueil avec une

architecture, une gestion et des normes internes adaptées aux besoins des réfugiés et demandeurs d'asile. En Italie, la loi sur l'accueil des réfugiés n'est pas respectée. Parfois, les gens restent jusqu'à un ou deux ans en attente dans les centres avant d'obtenir une réponse (sans pouvoir travailler). Selon la loi, le traitement de leur dossier ne devrait pas prendre plus d'un mois. Dans le cas des réfugiés, il faut aussi prendre en compte le contexte législatif, humain et social pour construire un projet. Je pense que le problème des techniciens est qu'ils pensent connaître le problème alors qu'ils n'ont qu'une vision technique et non globale de celui-ci. J'ai intégré trois sociologues à notre groupe de travail déjà constitué de 5 architectes. Pour moi, c'était nécessaire d'avoir un point de vue sociologique sur ces réfugiés et ces demandeurs d'asile afin de mieux les comprendre.

#### **Le travail que tu as effectué a-t-il répondu à tes attentes personnelles et professionnelles ?**

Ma mission a été très intéressante. Ce changement a plutôt été une opportunité. Il m'a ouvert les yeux sur les problèmes de l'Asile en Italie. Même si mon travail ne correspondait pas à mon projet de départ, je suis très satisfaite de ce que j'ai fait. J'ai appris beaucoup dans ce domaine de l'immigration et de l'asile que je ne connaissais pas avant. ASF m'a demandé de continuer de travailler pour elle. J'aimerais beaucoup le faire, mais l'association manque de moyens. Elle doit s'agrandir pour devenir un ONG. Dans ce cas-là, ça deviendra possible.

En attendant je vais travailler en septembre dans une agence d'architecture sur la construction d'un théâtre près de Rome. J'avais proposé qu'une nouvelle volontaire d'Echanges et Partenariats vienne poursuivre ma mission à ASF. Carine est déjà sur place à Rome et nous travaillerons ensemble. De plus j'ai rencontré l'association CIR qui travaille également dans le domaine de

## Promotion 2 – juillet 2005

---

l'asile. Elle nous a proposé un partenariat pour concrétiser notre projet de construction de centres d'accueil.

### La gauche italienne se dispute sur les CPT (Centres de Permanence Temporaire)

Au Forum national de Bari, voulu par le président des Pouilles Nichi Vendola, les 14 gouverneurs des 14 régions "rouges" italiennes (sur un total de 20) ont réclamé tout court la fermeture des CPT. Le document final issu de ce forum dénonce les conditions presque barbares dans lesquelles les immigrants criminels ou suspects de terrorisme, qui attend d'être refoulé, et les sans papiers qui attendent d'être identifié, sont obligés de vivre. Le "franchissement" des Cpt et une table avec le gouvernement pour une politique de l'immigration nouvelle qui respecte les droits humains : voilà les conclusions du forum. Les CPT, gérés en grande partie par la Croix-Rouge, malgré les efforts d'un grand nombre de volontaires, anéantissent la dignité humaine et violentent les droits fondamentaux. Les récits des immigrants parlent de violence et d'abus, de criminels sortis de prison envoyés dans le centre dans l'attente de leur refoulement, de conditions de vie insoutenables pour tous et particulièrement pour les femmes et les enfants. Mais le document du Forum a déclenché une dispute dans la gauche entre les gouverneurs "rouges" et les gauchistes plus modérés. Ceux-ci pensent que fermer les Centres de permanence temporaire serait une grave erreur. Ils reconnaissent que dans les CPT les conditions de vie sont bien au-dessous des standards de civilité mais sont convaincues de leur nécessité. Livia Turco, ancien ministre des Politiques Communautaires, qui avec la loi Turco-Napolitano a introduit les CPT en Italie en 1998, dit que les règles récemment

introduites par la loi Bossi-Fini ont modifié les mécanismes d'expulsion sur une base de "tolérance zéro". Les régions doivent se battre pour obtenir plus de ressources du gouvernement et du parlement, elles doivent jouer un rôle dans le contrôle de la gestion des CPT, vérifier dans chaque centre les conditions hygiéniques, de logement, de nourriture réservées à tous ceux qui y sont retenus et contrôler qu'ils offrent toutes les garanties d'assistance, de dignité et de liberté de contact avec l'extérieur prévues par la loi. Modifier et restructurer les centres est la seule chose à faire pour la gauche modérée surtout dans un temps où plusieurs pays européens ont décidé de suspendre le traité de Schengen. Arriver à créer des centres civils et humains est le souhait de tous et c'est là-dessus qu'il faudra arriver à un accord, car ces structures représentent toujours un important atout dans la lutte contre l'immigration clandestine.



*Une manifestation contre le CPT à Rome*

### L'affaire Tiburtina et l'intervention de ASF

L'histoire des demandeurs d'asile, qui en septembre 2003 ont occupé deux immeubles à Rome, près de la gare Tiburtina, est très complexe. Au début, les réfugiés avaient occupé deux immeubles appartenant à la Société Générale des Chemins de Fer (RFI) : dans le plus grand vivaient environ 400 personnes (provenant du Soudan, de l'Éthiopie, de l'Érythrée et du Tchad); le plus petit en comptait environ 80, tous provenant du Soudan.

Mais faisons un petit pas en arrière: pourquoi cette occupation? Chaque année ils débarquent sur les côtes de l'Italie des centaines d'immigrés, beaucoup desquels ont dû abandonner leur pays déchiré par des guerres et ont vécu des expériences horribles. Ces gens vivent dans l'attente d'une réponse à leur demande d'asile qui dans certains cas se fait attendre pendant plus d'un an (alors que la loi fixe un terme maximum de 45 jours). Tout au long de cette période, d'après la loi italienne, les réfugiés n'ont pas le droit de travailler même s'ils ont un permis de séjour provisoire en tant que "demandeurs d'asile". Ajoutons qu'ils ont droit à une subvention financière seulement pour les premiers 45 jours. Cela explique l'occupation de ces deux immeubles inoccupés, qui sont pour eux leur maison et un lieu où exercer des toutes petites activités (obligatoirement au "noir") pour gagner quelques sous pour vivre. Mais si cela leur a permis de résoudre provisoirement le problème du logement, les conditions dans lesquels ces pauvres gens vivaient ont fait crier au scandale. Plusieurs associations sont devenues les portes paroles de leurs besoins à partir du mois de décembre 2003. Parmi celles-ci: Architecture sans Frontières (avec qui je travaille), Médecins sans Frontières (MSF), Médecins contre la Torture (MCT), Amnesty International (AI) et l'ACSE (Association Combonienne pour les Services aux Émigrants). Chaque

association sur la base de ses propres compétences a aidé les immigrés à revendiquer leurs droits (droit d'asile, droit au logement, meilleures conditions hygiéniques et sanitaires) en leur offrant une assistance légale, médicale et des consultants pour le problème du logement.

Ces associations se sont coordonnées pour se faire médiatrices entre les immigrés et l'Administration Publique. Cette coordination leur a permis d'intervenir, à court terme, pour améliorer les conditions de vie des réfugiés dans les deux immeubles occupés. ASF, par exemple, s'est occupée de l'habitabilité des deux immeubles (remise en place du réseau hydrique, curage des égouts, portes et installations sanitaires neuves, et.).

À moyen long terme, les associations se sont proposées d'individuer, chacune et ensemble, un arrangement meilleur et définitif autant que possible pour les demandeurs d'asile. À ce propos ASF a dressé une liste des immeubles non utilisés d'après la cartographie de l'administration municipale et a commencé à conduire une enquête pour en évaluer la disponibilité réelle. En 2004 l'administration municipale a ordonné aux immigrés d'évacuer les immeubles occupés qui seront démolis pour construire la nouvelle ligne du TGV.

À cause de la lenteur de la bureaucratie à leur trouver un nouvel arrangement, les immigrés ont abandonné l'immeuble plus grand et, sous le conseil de l'association Action, ont occupé un autre immeuble dans la banlieue: sans se consulter avec le comité de coordination, ils ont renvoyé leur problème sans pourtant le résoudre. Dans le nouvel immeuble, les conditions de vie sont épouvantables et personne ne sait jusqu'à quelle date ils pourront y rester. Depuis quelques mois, le comité de coordination, formé d'un nombre plus petit d'associations (ASF, ACSE, MCT) a pris en charge les 80 immigrés du Soudan qui habitent encore le second immeuble près de la

## Promotion 2 – juillet 2005

---

gare Tiburtina et qui espèrent toujours une solution officielle et légale. Aujourd'hui, ASF continue à faire pression sur l'administration municipale pour qu'elle trouve le plus tôt possible un lieu où construire ou réhabiliter le nouveau centre d'accueil provisoire. C'est un centre qui sera projeté avec la participation des immigrés mêmes (qui depuis deux ans expriment à ASF leurs besoins pour améliorer le nouvel espace en matière d'habitat). Nous avons appris, il y a quelques jours, que la mairie de Rome a proposé un ancien hangar industriel en alternative pour les 80 immigrés du Soudan: les études pour vérifier l'espace et la typologie du hangar viennent de commencer.

Nous espérons qu'on pourra bientôt écrire la happy end de cette longue et pénible histoire et que ces pauvres gens pourront jouir d'un bien mérité et d'un bon logement dans notre merveilleux pays.



*Le bâtiment occupé de Tiburtina à Rome*

### « Quando sei nato non puoi piu' nasconderti »

Sur les belles cotes du sud de l'Italie accostent chaque jour des bateaux plein des clandestins (encore aujourd'hui une nouvelle barque a accosté un Sicile) et plein d'espérances qui très vite risquent de partir en fumé. Le 21 avril 2005 est entrée en vigueur la nouvelle loi sur l'immigration (Loi Bossi - Fini), qui a encore empiré les conditions d'accueil des immigrés en Italie en introduisant les centres d'identification, lieux ou sont « maintenus » pendant 20 jours les immigrés dans le but de les identifier. Et pendant que la presse et les associations italiennes tentent de sensibiliser l'opinion publique sur les droits principaux des immigrés, en dénonçant entre autre l'illégitimité de cette loi d'enfermement ( désignée « notre Guantanamo » par S. Moncherini, journaliste indépendant), qui emprisonne des personnes coupables de rien, une contribution importante arrive de Cannes. C'est là qu'à été présenté pour la première fois le film du réalisateur italien Marco Tullio- Giordana qui s'appelle « Quando sei nato non puoi più nasconderti ».

J'en ai entendu parlé pour la première fois par le représentant du Haut Commissariat aux Réfugiés, à Rome les 6 et 7 mai lors de la conférence nationale sur l'asile organisé par le CIR - Consortium Italien pour les Réfugiés. Je suis allée le voir. Après tant de discours politiques, ce film est vu à travers les yeux d'un enfant, qui avant de parler écoute, qui ne comprend pas mais vit la situation, qui ne connaît pas, mais au lieu de juger, observe et quelques fois apprend. Un enfant déjà chanceux avant, parce que fils d'une famille d'industriel du nord de l'Italie, il a toujours eu ce dont il avait besoin. Mais encore plus chanceux ensuite, quant sa vie s'enrichit à la suite d'une rencontre fortuite avec un « boat people » rempli d'immigrés clandestins. Et voilà que sa vie se mélange presque jusqu'à se confondre avec les histoires de deux jeunes Roumains qui deviendront pour lui des enseignants de la vie :

## Promotion 2 – juillet 2005

---

d'eux ils apprendra le courage et le désespoir, la joie mais aussi d'énormes douleurs. Dans sa vérité sans filtres morales ce film parle un langage nouveau, et justement pour ça, représente un nouvel espoir.



*Une scène du film « Quando sei nato non puoi più nasconderti di Marco Tullio Giordana*

### **Reunion ICS « Réfugiés en Italie : la protection refusée » Premier rapport sur les droits d'asile en Italie.**

Le 22 mars 2005, le premier rapport du ICS ONLUS (Concorzio Italiano di Solidarietà) sur les droits d'asile en Italie, relatif à l'année 2003, a été présenté au Palais de la Province à Rome.

Ce rapport veut être un « état des lieux » du droit d'asile en Italie ; base à partir de laquelle les recherches ultérieures pourront s'appuyer.

**Méthodologie** : Les données chiffrées ont été rassemblées en soumettant un questionnaire à 36 associations et organismes locaux. 4063 cas sont répertoriés (sont regroupés les demandeurs d'asile, réfugiés et les titulaires d'une protection humanitaire).

**Les données sur les demandeurs d'asile** : Aucune donnée précise n'existe en Italie. L'évaluation spécifique de l'ICS est basée sur des données sans fondement qui traitent de :

1. Demandes d'asile présentées.
2. Demandes d'asile restées sans réponse (c'est-à-dire parvenues au centre et non examinées) des années précédentes.
3. Demandes récurrentes (c.a.d. celles relatives à une prise en charge de la part de l'Etat italien selon la convention de Dublin).

Il est très important de noter que les données de la ICS (association italienne de solidarité) se réfèrent à 25795 demandes d'asile, par rapport aux 10550 qui ont reçu le droit d'asile (selon les données du ministère de l'intérieur italien). 15000 personnes sont donc laissées pour compte, dont on ne sait pas combien se trouvent encore en Italie comme clandestins et combien ont été expulsés du pays.

**Le système d'accueil en Italie** : L'ICS estime en moyenne 28000 demandes d'asile par an. Du premier juillet 2001 au 30 juin 2004, le système de protection est intervenu pour 4739 bénéficiaires, soit moins de 7% des besoins d'accueil dans la totalité.

**Les ressources économiques européennes** : En 2003, seulement 5,97% du Fond Européen pour les Réfugiés (FER) a été attribué à l'Italie. Les ressources sont restées faibles à cause de la non conformité du gouvernement concernant la production des données statistiques sur les demandeurs d'asile. Ceci a provoqué une réduction du FER de presque 70% en peu de temps : 87,3% des Fonds Européens, en 2003, a été destiné aux 7 Etats membres du Nord Est de l'Europe.

**Comparaison des coûts de l'accueil et de l'enfermement** : L'accueil d'un demandeur d'asile coûte à l'Etat 17,99 par jour (pour la nourriture, le logement, les services d'assistance légale, l'orientation sociale, l'insertion...). L'enfermement dans un CPT (centre de rétention) coûte à l'Etat 71,11 par jour.

Malgré ces données, la nouvelle loi prévoit le développement des CPT, à transformer (selon le ministre Calderoli) en centres polyvalents. Selon l'ICS, ceci renvoie à une logique de type centralisation (concentration/centralisation).

**Les articulations de la procédure d'admission** : Il a été vérifié des pratiques hétérogènes selon les territoires, de la part des différentes « questure ». Une grande lenteur a été observée, dans les temps et les modalités de délivrance des Permis de Séjour (le temps de délivrance est en moyenne de 1 mois et demi, mais dans quelques villes, il peut atteindre de 6 mois voire même 1 an !).

### **Les articulations critiques des auditions :**

- Les temps d'attente pour l'audition sont très longs (1 ½an en moyenne).
- Le nombre des commissaires présents est souvent de 1 ou 2, même si la commission devrait être à un niveau juridique, un organe collégial.
- La durée des auditions est au maximum de 5mn.
- Le service d'interprétation (dans le cas où le demandeur d'asile ne parle pas italien) est rarement neutre (exemple, les interprètes collaborent avec les ambassades).

**Recommandations et propositions :** Il est suggéré d'intensifier l'accueil local, décentré à l'intérieur d'un réseau bien organisé, en opposition avec le centre polyvalent « calderone ».